Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_16-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 24 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

TRAVAUX : SÉCURISATION RÉSEAU BASSE TENSION ET EFFACEMENT RÉSEAU TÉLÉCOM - P23 KLEUZ FOZ

RAPPORT N°16-02/2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_16-DE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Sécurisation réseau basse tension et effacement réseau télécom - P23 Kleuz Foz.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDÉDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Sécurisation	35 000,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement non coordonné (esthétique)	7 000,00 € HT
Soit un total de	42 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

1. Financement du SDEF : 35 000,00 €
2. Financement de la commune :

- ELECTRIFICATION Sécurisation	0,00 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement non coordonné (esthétique)	8 400,00 €
Soit un total de	8 400,00 €

Le montant de la participation de la commune aux travaux sur les réseaux de communication électronique est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 8 400,00 € TTC.

Je vous propose donc de délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_16-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 25
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal
N°**16-02/2026**
Réunion du 02 mars 2026

TRAVAUX : SÉCURISATION RÉSEAU BASSE TENSION ET EFFACEMENT RÉSEAU TÉLÉCOM - P23 KLEUZ FOZ

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, Jean-Luc CATTIN, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER, Martine KERFOURN

Absents :
Danielle FAVE donne procuration à Catherine COUSTANCE
Muriel COLLOMBATdonne procuration à Rachel BODENES

Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Madame Rachel BODENES a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix Pour,

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

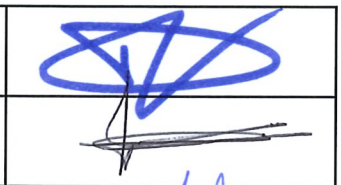
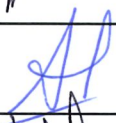
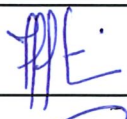
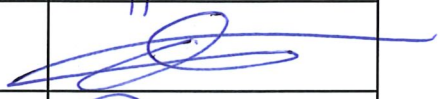
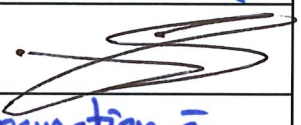
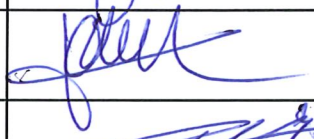
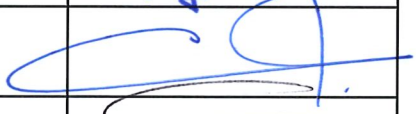
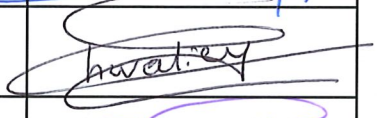
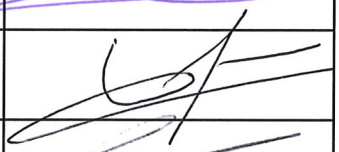
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Sécurisation réseau basse tension et effacement réseau télécom - P23 Kleuz Foz.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 8 400,00 €.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_16-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_16-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Démissionnaire
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn		SORDET Camille	
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle	Procuration à Cathy COUSTANCE	LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	Excusée
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Excusé
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES	BIHANNIC Pascale	Excusée